

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/10/98

Objet : 98 - Contrat VN 26031 – Acquisition d'un tracteur neuf pour la commune déléguée de Vire

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par l'entreprise SM3CLAAS,

Décide

- De signer le contrat n° VN 26031 – Acquisition d'un tracteur neuf pour la commune déléguée de Vire avec l'entreprise SM3CLAAS, SIRET 835 405 820 001 18, domiciliée au 46 route de Granville - 50800 FLEURY ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation).

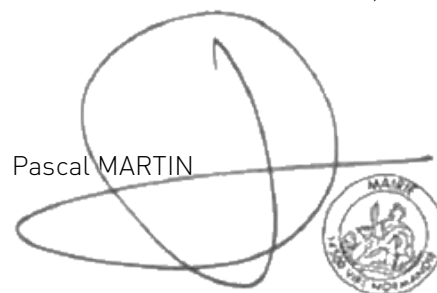
L'acquisition d'un tracteur neuf pour la commune déléguée de Vire est conclue pour un montant de 129 500,00 € HT.

Le délai de livraison que propose l'entreprise est fixé au mois de décembre 2026.

Fait à Vire Normandie, le 14 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261019-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Décision du Maire n°2026/10/98 du 14 octobre 2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

